Merci au groupe experts FALC 27

La tutelle

C’est quoi la tutelle ?



La tutelle est une mesure de protection la plus forte.

C’est une aide qui protège la personne qui ne plus du tout agir seule.

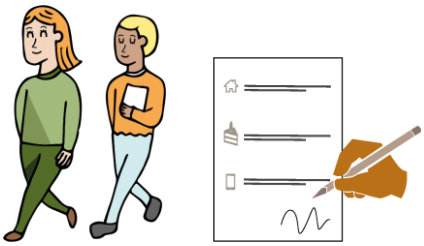


Elle aide une personne qui a besoin de soutien pour :



- gérer son argent

- comprendre certains documents



- faire des démarches administratives

Exemple : démarches liées au logement



- protéger les intérêts de la personne

Exemple : Vérifier que personne ne profite de la personne ou de son argent, (lui faire signer un bon de commande, une assurance vie)

Qui peut être sous tutelle ?



La tutelle est proposée à une personne majeure qui a de grandes difficultés pour faire seule certaines choses à cause

- d'un handicap
- d'une maladie
- d'un accident
- d'un âge avancé
- de difficultés pour comprendre certaines situations



La personne a besoin d'aide pour prendre des décisions importantes.

Qui peut faire la demande ?



- La personne à protéger elle-même



- Son conjoint, partenaire de PACS ou concubin



- Un membre de la famille (parent, enfant, frère, sœur)
- Un proche



- Le procureur de la République

Comment demander une tutelle ?



Étapes de la procédure

5- Obtenir un certificat médical : vous devez prendre rendez vous avec un médecin



6- Remplir le dossier de demande et l'envoyer au juge

7- Le juge examine la demande et écoute la personne concernée



8- Le juge décide si une tutelle est nécessaire ou non pour une durée de 5 ans

Qui décide de la tutelle ?



Le juge décide de la tutelle : il s'appelle le juge des contentieux de la protection.

Pour cela, il regarde :



- L'avis du médecin
- La situation de la personne



- L'avis de la personne quand c'est possible

Qui aide la personne ?

La personne est aidée par un tuteur qui peut être :



- Un membre de la famille



- Une personne de confiance

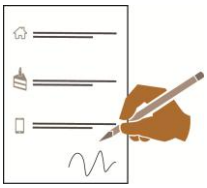
- Un professionnel

Que fait le tuteur ?



- Le tuteur aide la personne pour

  - gérer l'argent
  - faire des démarches
  - lire et comprendre des papiers
  - signer des documents importants



- Le tuteur doit :

  - protéger la personne



  - respecter les choix de la personne



Quels sont les droits de la personne sous tutelle ?

La personne protégée, sous tutelle, a des droits

Elle doit :



- être respectée



- être écoutée



- donner son avis



- participer aux décisions qui la concernent
- Elle peut toujours faire différentes choses seule comme :



- Voter
- se marier



- choisir son médecin …

Sauf décision contraire du juge.

Combien de temps dure tutelle ? (5ans)



La tutelle dure en général 5 ans qui peuvent être prolongés et la mesure peut changer.

-



Le juge peut :



- arrêter la tutelle



- renouveler la tutelle



- modifier la tutelle



- changer de tuteur